

<https://ffmc95.fr/Education-Routiere-des-Jeunes>



# ERJ

- Le Mouvement ? - FFMC -

Date de mise en ligne : jeudi 25 janvier 2018

---

**Copyright © FFMC Val d'Oise - Tous droits réservés**

---

Le programme Éducation Routière de la Jeunesse (ERJ) développé par la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC) a pour objectif d'intervenir en milieu scolaire ou en centres d'apprentissage pour sensibiliser les adolescents à l'éducation routière par le biais du deux-roues motorisés (2RM). Elle s'adresse notamment aux jeunes concernés par l'acquisition du Brevet de Sécurité Routière (BSR) et elle est complémentaire du programme à l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR).

Les interventions sont animées par des motards de la FFMC ayant reçu une formation pédagogique spécifique élaborée par des pédagogues et des professionnels de l'éducation routière. Venus en moto et équipés « en motards », ils partagent et transmettent une expérience. Porteurs des valeurs universelles de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité, ils proposent une approche éducative complémentaire à l'action des enseignants. Les intervenants de la FFMC sont bénévoles.

Menée par au moins deux animateurs, l'intervention nécessite une à deux heures par classe. Elle se déroule sous forme d'échanges, d'écoute et en s'appuyant sur les méthodes participatives de la pédagogie par l'exemple.

Les thèmes autour desquels s'articule l'intervention sont les suivants :

- Le respect des règles, sur la base du « bon sens » et de la vie en société.
- La prise en compte des autres usagers et l'attention portée aux plus vulnérables
- Les équipements de sécurité des conducteurs de 2RM
- La réglementation portant sur les 2RM que les jeunes peuvent être amenés à conduire
- La responsabilité civile et pénale en cas d'accident de circulation
- L'information sur les formations (ASSR, BSR) et les différentes catégories de permis
- L'incidence des psychotropes (stupéfiants, alcool)

L'intervention est gratuite pour l'établissement scolaire et les élèves, ce qui n'exclut pas l'utilisation de budgets éventuellement disponibles (Éducation Nationale, collectivités territoriales, plans départementaux à la Sécurité routière) versés au titre de divers défraiements associés à la mise en œuvre des interventions (matériels pédagogique, frais de déplacement).

Depuis sa création en 1980, la FFMC développe et pérennise des actions de prévention en Sécurité routière en direction des jeunes, qu'ils soient jeunes enfants avec la FFMC-Loisirs (agrément national Jeunesse et Éducation Populaire) ou en direction des jeunes scolarisés ou en apprentissage, notamment par des interventions en milieu scolaire.

La mise en œuvre du projet ERJ de la FFMC revêt une dimension nationale.

Le 10 juin 2010, ce programme a reçu l'agrément de l'Éducation nationale.

Le 23 février 2016, renouvellement de l'agrément de l'Éducation nationale.